Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240212-1_2024delib017-DE
Reçu le 19/02/2024

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
–SAINT–
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-017
Conseil municipal du douze février 2024

Le Lundi Douze Février Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH , Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Renan KERVADEC, Katharina THOMAS, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI,

Pouvoirs : Renan KERVADEC à Arnaud BOUYER, Katharina THOMAS à Julie AUBRY, Nicolas RAYMOND à Olivier BINET, Cécile BERNARDONI à Séverine LENOBLE.

Ont été désignés secrétaires de séance : Mélanie COTTINEAU et Sarah ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 6 février 2024
Date de la publication : 16 février 2024

2024-017 FINANCES - EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CCAS D'ANCENIS-SAINT-GEREON

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le budget du centre communal d'action sociale (CCAS) d'Ancenis-Saint-Géréon regroupant deux activités : le service solidarités et la résidence autonomie la Davrays ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif pour 2024 s'inscrit globalement dans la continuité de 2023, tout en faisant face aux conséquences de l'inflation d'une part, et en visant la poursuite du déploiement du plan d'actions suite à l'analyse des besoins sociaux d'autre part ;

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240212-1_2024delib017-DE
Reçu le 19/02/2024

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Solidarité	327 000,00 €	6 000,00 €	333 000,00 €
Résidence autonomie La Davrays	878 000,00 €	49 000,00 €	927 000,00 €
TOTAL DU PROJET DE BUDGET	1 205 000,00 €	55 000,00 €	1 260 000,00 €

CONSIDÉRANT que le budget 2024 du CCAS fait ressortir un besoin de financement de 205 000 € pour équilibrer le budget du service Solidarité.

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique en date du 1er février 2024.

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :
Présents ou représentés : 35
Votants : 35
Abstentions : 0
Exprimés : 35
Pour : 35
Contre : 0

ATTRIBUE une subvention d''équilibre de 205 000 € au Centre communal d'action sociale d'Ancenis-Saint-Géréon pour sa seule activité « solidarités », au titre de l'exercice 2024.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif pour 2024.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Les secrétaires de séance,
Mélanie COTTINEAU

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Sarah ROUSSEAU

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le : 19 FEV. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.